



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENT NUMÉRO V655-2023-02

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V655-2023-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO V655-2017-00 ET SON AMENDEMENT (DISPOSITIONS GÉNÉRALES)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro V655-2023-02 amendant le règlement de lotissement numéro V655-2017-00 et son amendement.
2. Les dispositions de ce projet de règlement ont pour objectif de :
 - réviser certaines normes applicables aux opérations de lotissement lié aux déclarations de copropriété; et
 - retirer l'exemption du paiement relatif à la cession pour fins de parcs qui était accordé aux immeubles en zone industrielle.
3. Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Rémi. Une description détaillée des zones visées peut être obtenue au bureau du soussigné à la Mairie.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 17 avril 2023 à 20 h** à la Mairie de Saint-Rémi, située au 155, rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville au saint-remi.ca ou au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, sur rendez-vous, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 30 mars 2023

M^e Patrice de Repentigny, greffier